

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLLOT

Délibération n°2021-231

Membres en exercice : 69 Présents : 56 Absents : 13 Pouvoirs : 4

ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AVEC LA REGION BRETAGNE - PROLONGATION

Avec les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015), dites lois de réformes territoriales, redéfinissant les compétences dans le domaine du développement économique, le législateur a reconnu la compétence exclusive des régions sur les aides aux entreprises et sur la définition des orientations en matière de

développement économique sur son territoire. Les EPCI ont la compétence exclusive sur l'immobilier d'entreprise. Une convention cadre triennale avait été signée à l'automne 2017 entre la Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer, engageant le territoire sur les orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), validant les dispositifs d'aides communautaires, créant le Service Public d'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ).

Cette convention cadre prend fin au 31 décembre 2021. La Région Bretagne souhaite travailler sur l'année 2022, le SRDEII en l'adaptant aux nouveaux enjeux du développement économique (recrutement, transitions, consommation, modes de travail...) et en y intégrant les enjeux de l'emploi et la formation.

Pour la continuité du bon fonctionnement de la compétence de développement économique et l'encadrement des aides économiques communautaire, il est proposé au Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer, de signer un avenant à la convention de partenariat relative aux politiques de de développement économique entre la Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer permettant sa prolongation jusqu'au 30 juin 2023.

Considérant :

- La délibération 2017-276 du 10 octobre 2017, validant la convention de partenariat économique entre la Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer 2017-2021,
- L'avis favorable de la Commission économie, innovation et recherche du 28 octobre 2021 et du Bureau communautaire du 23 novembre 2021 sur la signature d'un avenant à la convention de partenariat relative aux politiques de de développement économique entre la Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer permettant sa prolongation jusqu'au 30 juin 2023,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ACCEPTE de prolonger jusqu'au 30 juin 2023 la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique entre la Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention régionale et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De l'affichage le

22 DEC. 2021

22 DEC 2021
Le Président,
Par délégation,

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

